

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Arrêté n° ATM	2024	012		
		Catégorie				
		Nombre de pages			1 / 1	
		Paraphe				
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY						
ALTERNAT DE CIRCULATION						

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : DEL PAYSAGE
 34 rue de la Gare
 28200 MARBOUE

Emetteur : *FBC* *PAD/T6*
 N° panneau :
 Affiché le : *08/02/24* Retiré le : *08/04/24*
 Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Mail : delpaysage.merigault@gmail.com

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
47 rue du Bout d'Anguy	Coulage béton avec pompe et camion-toupie	Le 16/02/2024 de 8h00 à 11h00		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Basculement de circulation sur chaussée opposée

Ampliation adressée à :

DEL PAYSAGE-34 rue de la Gare-28200 Marboue
 Delpaysage.merigault@gmail.com
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,

Chantal Chevallier
 Chantal CHEVALLIER



JOUY, le 08/02/2024

le Maire de JOUY :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : **08 FEV. 2024**
 -et de la notification le :